



Procès-verbal
Le mercredi 18 juin 2003 - n° 10

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 01.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Charest, premier ministre, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil exécutif, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 86-20030618)

M. Séguin, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de la Société des alcools du Québec, pour l'exercice financier terminé le 29 mars 2003 ;

(Dépôt n° 87-20030618)

Le rapport annuel de Loto-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 88-20030618)

18 juin 2003

Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de la Financière agricole du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 89-20030618)

M. le Président dépose :

Le rapport annuel de gestion du Vérificateur général, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 90-20030618)

Le plan stratégique 2003-2006 du Vérificateur général ;

(Dépôt n° 91-20030618)

Un cédérom portant sur l'Assemblée nationale intitulé *Écrire l'histoire de demain*.

(Dépôt n° 92-20030618)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la nomination de madame Carole Roberge à la présidence du syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

18 juin 2003

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) présente une motion concernant l'anniversaire du Sommet de Montréal ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Vallières, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE le député de Saint-Jean soit nommé membre permanent de la Commission des finances publiques en remplacement du député de La Prairie.

La motion est adoptée.

M. Kelley (Jacques-Cartier) propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime ses condoléances à la famille et aux proches de M. Roy Kemp, ancien maire de Beaconsfield et conseiller de la ville de Montréal, qui est décédé hier et souligne sa contribution à la vie municipale au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

18 juin 2003

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget.

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin de discuter des activités, du fonctionnement et de l'organisation de ses travaux ;
- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de discuter des activités, du fonctionnement et de l'organisation de ses travaux ;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de discuter des activités, du fonctionnement et de l'organisation de ses travaux ;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de discuter des activités, du fonctionnement et de l'organisation de ses travaux.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 16, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

18 juin 2003

La séance reprend à 15 h 04.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bellemare, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 4, Loi modifiant la Loi sur la justice administrative, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 4 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 4 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au jeudi 19 juin 2003, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 15 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 19 juin 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

18 juin 2003
